

retractation de demission suite a une non embauche

Par mielb, le 17/01/2013 à 11:59

bonjour, mon ami a donner sa lettre de demission a son employeur (CDI) pour un autre CDI avec plus de responsabilite. apres sa periode d'essai on lui a dit que finalement avec la crise on pouvait pas le garder. peut il se retracter apres de son ancien employeur pour sa demission?

Par janus2fr, le 17/01/2013 à 13:09

Bonjour,

Il est admis qu'un salarié qui a donné sa démission sur un coup de tête peut revenir dessus dans un délai assez court.

Mais ici, ce n'est pas le cas, votre ami a démissionné, je suppose après avoir bien réfléchi, pour prendre un autre emploi. Le fait que le nouvel employeur ne donne pas suite à la période d'essai ne permet pas d'exiger de revenir sur la démission.

Il faut voir avec l'employeur s'il accepterait de réembaucher votre ami...

Par P.M., le 17/01/2013 à 13:30

Bonjour,

J'ajoute que normalement un motif économique n'est pas une cause de rupture de la période d'essai sans procédure de licenciement puisque ce n'est pas en lien avec la compétence du salarié et que bien sûr, si c'est après le terme de la période d'essai, c'est encore plus avéré...

Par mielb, le 17/01/2013 à 14:16

d accord merci a vous.